



14630

Tél. : 02 31 23 43 31

Fax : 02 31 39 56 22

e.mail : secretariat-general@frenouville.com

Le Maire de Frénoville;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 2026/20 du Conseil municipal en date du 13 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu la délibération n° 2026/21 du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2026 portant élection des membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame CORTÈS Catherine désignée par l'UDAF
- Madame DAUTREY Marie-Joseph désignée par l'Épicerie Sociale
- Madame QUESNÉE Karine
- Madame LEMÉNAGER Jocelyne

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 - Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mr Le Préfet
- SGC Val et Littoral

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Je soussigné, Alain PORQUET, Maire,
Certifie le caractère exécutoire du présent arrêté
Par son envoi en Préfecture le 12 mai 2026
et sa publication le 12 mai 2026

Le Maire,
Alain PORQUET



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL

Procédant à la nomination des Administrateurs
Nommés du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

N° 20/2026

Fait à Frénoville, le 12 mai 2026

Le Maire,

Alain PORQUET



Accusé de réception en préfecture
014-211402870-20260612-20-2026-AI
Date de télétransmission : 23/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026